

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.037

L'An deux Mille Treize, le 15 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 février 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 février 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. BESSON
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :
EXPLOITATION D'UN PARC DE LOISIRS SUR LE SITE « LES JARDINS DU MONDE »
AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 26 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, à intervenir avec la Société FLORE, SCIENCES, NATURE, pour l'exploitation d'un parc de loisirs, dans les espaces et bâtiments dits « Les Jardins du Monde », pour une durée de vingt-cinq ans, moyennant un loyer annuel de 45.000 € HT (quarante-cinq mille euros) en 2012, 50.000 € HT (cinquante mille euros) en 2013, 55.000 € HT (cinquante-cinq mille euros) pour l'année 2014 et révisable pour les années suivantes.

Par un courrier en date du 27 décembre 2012, la Société FLORE, SCIENCES, NATURE a sollicité un dégrèvement de moitié du loyer pour l'année 2012, dans la mesure où en raison de la date de signature du contrat, en avril 2012, la Société FLORE, SCIENCE, NATURE a été entravée dans l'optimisation de la réservation des espaces publicitaires et l'organisation de manifestations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver d'une part, l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde », modifiant l'article 15-1 « redevance », fixant la première annuité à 22.500 € HT (vingt-deux mille cinq cents euros hors taxes) et portant la redevance à 56 000 € HT (cinquante-six mille euros hors taxes) à partir de l'année 2014, et, d'autre part, conformément à l'article 6 « Sous-traitance » de la convention, d'autoriser la Société FLORE, SCIENCES, NATURE à sous-traiter l'exploitation du « BUTTERFLY BAR », pour les années 2013 et 2014, à la SARL JAMA 17.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde ».
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde ».
- d'autoriser la Société FLORE, SCIENCES, NATURE à sous-traiter l'exploitation du « BUTTERFLY BAR », pour les années 2013 et 2014 à la SARL JAMA 17, conformément à l'article 6 « Sous-traitance » de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un parc de loisirs sur le site « Les Jardins du Monde ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 février 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD